

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 avril 2016

8^{ème} **Commission**
N° CP-2016-4-8-2

Service instructeur
DECS - Service des actions éducatives

Service consulté

**AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE EN 2016**

Résumé : Le rapport a pour objet d'autoriser :

- l'attribution d'aides et de subventions d'un montant total de 58 452 € à divers organismes et associations liés à la vie scolaire et la signature d'un avenant avec le réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG (ex-CRDP d'Alsace),
- le renouvellement de la convention relative au financement du stationnement des véhicules du personnel du collège Kennedy à MULHOUSE.

Le Conseil départemental a inscrit un crédit de 104 744 € au BP 2016 pour l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes et associations liés à la vie scolaire.

La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que le Conseil départemental a fixé, dès le 16 octobre 2015, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2016, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 € au total).

Le présent rapport a pour objet d'affecter des aides et subventions à divers organismes et associations, sauf les subventions destinées :

- * à l'Association Jeunes-Emploi-Formation (JEF), qui a déjà bénéficié d'une subvention de 15 000 €, versée dès 2015, pour l'organisation du « Salon Régional Emploi Formation » de janvier 2016 ;
- * à l'Amicale du Personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour les frais de stationnement des véhicules du personnel, dont la demande fera l'objet d'un rapport spécifique, sur la base d'un décompte des dépenses de l'année scolaire 2015-2016 dans le cadre d'une convention triennale passée avec l'association et la Ville de MULHOUSE (1 725 € sur la base du décompte de 2014-2015). Cette convention arrivant à échéance en 2016, il est proposé dès à présent de la renouveler pour les trois années scolaires à venir, conformément au document joint en **annexe I** au rapport. Elle prévoit, comme précédemment, la prise en charge de 25% des frais de parking, une participation équivalente étant prévue par la Ville de MULHOUSE. Une autorisation d'engagement de 10 000 € pour trois ans a été inscrite au BP 2016.

I. Les concours scolaires

1) Mathématiques Sans Frontières

L'association "Mathématiques Sans Frontières", créée par le Rectorat, organise chaque année, depuis 1989, une compétition internationale ouverte aux classes de troisième et de seconde et à des classes de niveau équivalent à l'étranger. Chaque classe s'organise pour répartir les tâches de recherche, de confrontation et de rédaction d'une série d'exercices variés. L'un des exercices est à rédiger en langue étrangère.

Les objectifs de "Mathématiques Sans Frontières" sont de favoriser le travail d'équipe, d'ouvrir les mathématiques aux langues étrangères, d'améliorer les liaisons collège-lycée et de susciter des vocations scientifiques et techniques auprès des élèves de troisième et de seconde, y compris les élèves de seconde professionnelle.

Il existe également, depuis quelques années, une compétition "Junior" qui s'adresse aux élèves des classes de CM2 et de sixième.

La subvention départementale (8 500 € en 2015) contribue à l'organisation du concours et à la récompense des classes participantes. Dix collèges haut-rhinois (cf. **annexe III**) ont été récompensés en 2015. Je vous propose d'attribuer à l'association une aide de **5 950 €** en 2016.

2) Le Prix de la Tolérance

L'association des Amis de Marcel Rudloff organise, chaque année, un concours destiné à développer, dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées d'Alsace, une réflexion sur le thème du "mieux vivre ensemble".

Les contributions peuvent prendre les formes les plus diverses (réalisation d'un CD Rom, d'une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, ou production artistique).

En 2015, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 500 € qui lui a permis de récompenser le collège Kennedy à MULHOUSE. Je vous propose de lui attribuer une aide de **500 €** également en 2016.

3) Le Championnat Régional des Mini-Entreprises

Le Rectorat a créé, en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise, une association appelée « Entreprendre pour Apprendre, Alsace », destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées.

Il s'agit de permettre aux élèves de créer et de gérer une véritable petite entreprise au sein de leur établissement, avec une activité économique réelle. Cette activité permet une connaissance des contraintes et des métiers et développe l'esprit d'entreprendre. Les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants, un chargé de mission de l'association et des responsables d'entreprises. En 2015-2016, environ 1200 jeunes sont impliqués dans les mini-entreprises de l'académie.

L'association organise chaque année un concours qui récompense les meilleures équipes. En 2014-2015, le prix du meilleur projet haut-rhinois a été attribué au collège de SOULTZ. Huit collèges haut-rhinois sont engagés dans cette action en 2015-2016 (cf. **annexe III**). Je vous propose d'attribuer à l'association une aide de **2 100 €** en 2016 (3 000 € en 2015).

II. L'Atelier Canopé du Haut-Rhin

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace, appelé désormais « Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG », assume principalement les missions suivantes :

- la production de documents dans tous les domaines de l'éducation,
- le développement des technologies de l'information et de la communication en matière éducative, ainsi que de l'éducation artistique et de l'action culturelle,
- la participation à l'animation des centres de documentation et d'information (CDI) des établissements d'enseignement,
- la mise à disposition de ses ressources auprès de tous les acteurs de l'éducation : personnels de l'Education Nationale, représentants des collectivités territoriales, professionnels ou bénévoles des associations socioculturelles.

Dans le Haut-Rhin, le Réseau Canopé est désormais installé à MULHOUSE (rue du Chanoine Winterer) et dans les locaux de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education à COLMAR (rue Messimy), étant précisé que les locaux du Château du Neuenbourg à GUEBWILLER ont été libérés fin janvier 2016. Ce dispositif départemental est appelé « Atelier Canopé du Haut-Rhin ».

Chaque année, le Département soutient financièrement le fonctionnement de l'Atelier Canopé du Haut-Rhin, dans le cadre d'une convention signée en 2004. En 2015, la subvention était égale à 60 000 €.

Je vous propose d'intervenir une dernière fois en 2016 en faveur de ce service de l'Education Nationale, à hauteur de **30 000 €**, conformément à la décision de principe adoptée par le Conseil départemental par délibération du 18 mars 2016, et de m'autoriser à signer l'avenant correspondant (**annexe II** du rapport).

III Le Carrefour des Formations Professionnelles et Technologiques

Le Carrefour des Formations Professionnelles et Technologiques constitue une présentation de l'ensemble de l'offre de formation initiale, sous statut scolaire ou par apprentissage, aux élèves de troisième et de seconde dans la région mulhousienne. Les lycées et les centres de formation des apprentis (CFA) accueillent les élèves intéressés dans le cadre de stands montés au Parc des Expositions de MULHOUSE, chaque année au cours du mois de janvier. Les élèves sont invités à cette occasion à prolonger leur découverte en participant ensuite aux journées « Portes ouvertes ».

Suite à la demande des organisateurs (le groupe d'animation des chefs d'établissement du district de MULHOUSE), je vous propose de subventionner cette action en 2016 à hauteur de **700 €** (1000 € en 2015). Le montant est à verser au collègue Jean Macé de MULHOUSE.

IV. Les associations diverses

1) L'association Educ'Envia 68

L'association Educ'Envia 68, créée en 1973, a comme objectif de promouvoir les sorties scolaires avec nuitées en Alsace auprès des écoles et des collèges du Haut-Rhin. Les séjours visent la découverte du patrimoine naturel alsacien, ainsi que la découverte des patrimoines culturels, linguistiques ou musicaux. L'association informe et conseille les enseignants et les centres d'accueil. Elle contribue à la conception d'outils pédagogiques propres aux sorties scolaires avec nuitées. En janvier 2016, elle a organisé un forum des classes de découverte à la station du Schnepfenried.

Jusqu'en 2004, les sorties étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association. Depuis 2005, elles sont subventionnées de manière directe par le Département. Les affectations de subventions font l'objet de rapports présentés à la Commission Permanente, conformément aux critères fixés chaque année dans le cadre d'une délibération de celle-ci.

L'association a bénéficié d'une subvention départementale de 15 000 € en 2015. Je vous propose d'intervenir une dernière fois en 2016 en faveur de cette association relevant des compétences de l'Education Nationale, à hauteur de **10 500 €**, conformément à la décision de principe adoptée par le Conseil départemental par délibération du 18 mars 2016.

2) La coopération scolaire

Le Conseil départemental subventionne, depuis 1994, l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (O.C.C.E. 68) qui regroupe, dans le département, près de 59 000 élèves de l'enseignement primaire et secondaire, en 700 coopératives.

L'OCCE œuvre en faveur d'une meilleure formation civique par une initiation aux règles de la démocratie, une initiation à la gestion, la réalisation de projets éducatifs coopératifs et une pédagogie dans laquelle l'élève devient l'acteur de son apprentissage. Chaque coopérative a ses projets propres (sorties scolaires, correspondance scolaire, journal scolaire, projets culturels et artistiques...).

Le Conseil départemental subventionne les actions globales de l'association départementale. Je vous propose de lui attribuer en 2016 une subvention de **2 170 €** (3 100 € en 2015), pour la participation des écoles haut-rhinoises au festival national de vidéo scolaire « Lire et écrire des images » et leur participation à l'action « Copains qui dansent » (dances traditionnelles d'Alsace et d'ailleurs) organisée dans le cadre d'une vingtaine de rencontres inter-écoles, mobilisant 110 classes et 2 500 élèves.

3) La scolarisation dans les établissements pénitentiaires

La scolarisation des détenus est actuellement organisée dans le cadre d'Unités Pédagogiques Régionales (UPR), conformément à une convention passée entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Justice. L'UPR de la Région Pénitentiaire de STRASBOURG comporte 14 Unités Locales d'Enseignement (ULE) dont celles d'ENSISHEIM, de COLMAR et de MULHOUSE.

La principale finalité de cette scolarisation est de doter les personnes détenues des compétences utiles pour se réinsérer dans la vie sociale. La population en milieu carcéral présente en effet un niveau moyen d'études et de qualification très bas et son taux d'illettrisme est largement supérieur à celui existant dans l'ensemble de la population. Pour une grande partie de ce public, le premier objectif est la maîtrise des savoirs fondamentaux : langue orale et écrite, mathématiques, connaissance du monde actuel.

Au-delà de ce premier niveau, certains détenus ne possèdent ni qualification, ni diplôme, même quand ils ont suivi un enseignement secondaire. L'objectif essentiel pour eux est d'accéder, par une formation professionnelle, au niveau V de qualification

(CAP, BEP). Enfin une partie restreinte de la population pénale est susceptible d'accéder à des diplômes d'enseignement général (brevet des collèges, baccalauréat) ou des diplômes universitaires.

Le Département contribue financièrement à cette action de l'Etat, à travers les ULE haut-rhinoises, chaque année. En 2015, le montant total des subventions s'élevait à 9 331 €.

Je vous propose d'intervenir une dernière fois en 2016 en faveur de ces ULE, à hauteur de **6 532 €**, conformément à la décision de principe adoptée par le Conseil départemental par délibération du 18 mars 2016, et de répartir ce montant selon les proportions des années antérieures, de la manière suivante :

- Maison Centrale d'ENSISHEIM :	3 789 €
- Maison d'Arrêt de COLMAR :	914 €
- Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	1 829 €

Les subventions sont versées aux coopératives OCCE gestionnaires des ULE.

---000---

En conclusion je vous propose :

1) d'attribuer les aides et subventions suivantes, dont le montant total s'élève à 58 452 €, dans le cadre du programme E 755, code 26 273 :

❖ Chapitre 67, fonction 28, nature 6713 :

- Mathématiques Sans Frontières :	5 950 €
- Association des Amis de Marcel Rudloff :	500 €
- Entreprendre pour Apprendre, Alsace :	2 100 €

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 65738 :

- Réseau Canopé de l'Académie de STRASOURG :	30 000 €
--	----------

❖ Chapitre 65, fonction 221, nature 65737 :

- Collège Jean Macé de MULHOUSE :	700 €
-----------------------------------	-------

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 6574 :

- Educ'Envia 68 – association pour la promotion des classes vertes, neige et mer et étude de l'environnement :	10 500 €
- OCCE 68 :	2 170 €
- Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM :	3 789 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR :	914 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	1 829 €

- 2) d'approuver et de m'autoriser à signer, avec l'Amicale du personnel du collège Kennedy et la Ville de MULHOUSE, une nouvelle convention relative au financement du stationnement des véhicules du personnel de l'établissement (annexe I du rapport),
- 3) d'approuver et de m'autoriser à signer, avec le Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG, un avenant à la convention du 28 avril 2004 (annexe II du rapport).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN